

JEAN-BERNARD,  
EX-COURSIER

« C'est de  
l'esclavagisme  
moderne »



Un documentaire à ne pas manquer sur la Trois, ce 3 mai, pour savoir ce qui se cache derrière le clic de nos livraisons de repas. Le cas de Jean-Bernard Robillard est exemplatif.

« Dans la galère comme tous les artistes, j'ai enchaîné les petits boulots jusqu'au jour où je me suis retrouvé sans aucun revenu. Puis, je suis tombé sur Take it Easy, qui embauchait du jour au lendemain. Cela faisait plus de dix ans que je n'avais plus fait de vélo, je fumais l'équivalent de trois paquets de cigarettes par jour. Le 30 novembre 2015, je commençais à bosser sous la tempête et j'ai ramené 35 euros brut pour la journée. Le premier mois, j'ai gagné 500 euros en travaillant 35 heures par semaine. Le mois suivant, le double, et en mars, je suis passé chez Deliveroo, qui payait à l'heure. Je gagnais 1450 euros net, salarié, je me sentais le roi du monde.

» De moyenne, c'était 35 à 38 heures la semaine. J'enchaînais les shifts, parfois 10 heures par jour. Fin avril, je me suis retrouvé Maillot à pois, le plus grand nombre de kilomètres en courses faites, environ 1000 km. J'ai cartographié tout Bruxelles dans ma tête, je connaissais les routes les plus courtes et les plus rapides. Je faisais en moyenne trois commandes de l'heure. Il m'est arrivé d'en faire sept en une heure avec des trajets courts. Pour me récompenser d'être le coursier au plus grand nombre de commandes depuis sa création, la boîte m'a envoyé participer au championnat d'Europe des coursiers à Vienne.

» Moi, ça me plaisait, ce job ! Le travail à l'extérieur, la liberté, le fait qu'on

soit seuls et en communauté. C'était beaucoup d'efforts, mais pour moi, c'était le bout du tunnel. C'était la bonne ambiance chez Deliveroo, ils organisaient des fêtes, je tutoyais le patron. Etre coursier, c'était un métier valorisé par la boîte.

» Bon, c'était risqué. J'ai eu cinq accidents, j'ai fait un soleil avec mon vélo et j'ai perdu une dent, je me suis retrouvé sur le capot d'une voiture avec le casque dans le pare-brise. Après une chute, tu flippes une semaine et puis, ben... tu reprends, t'as pas le choix. T'as même un shoot d'adrénaline avec la vitesse, entre les automobilistes, et tu finis par aimer le risque. En cas d'accident, tu dois faire une photo de la commande. Si le repas est pas trop endommagé, il faut qu'il soit livré. Pendant un mois, j'ai fait le test de rouler comme un dingue, eh bien, sur une journée de 10 heures, je faisais dix commandes de plus.

» Un jour, je me suis rendu compte que certains qui n'avaient jamais roulé se retrouvaient avec plus de commandes que moi. En fait, Deliveroo a commencé à engager des indépendants payés à la commande. Ceux-là recevaient plein de commandes. L'algorithme les favorisait.

» Ensuite, le service clients a été déplacé à Madagascar. Donc, si on avait un pneu crevé ou si le client ne répondait pas, on devait appeler Madagascar. Un peu après, on a appris par la presse que tous

les coursiers devaient passer sous statut d'indépendant. On avait trois mois pour s'y plier, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2018. J'étais dans une colère noire ! On m'enlevait tous mes droits, je perdais toute couverture sociale.

» Le collectif des coursiers a réagi. Comme j'étais celui avec le plus de commandes, avec 5347 au total, je me suis retrouvé parachuté comme porte-parole. On a essayé de négocier, fait des manifs, certains ont occupé les locaux.

» J'ai refusé de plier, j'ai donc quitté Deliveroo. Mais même au chômage, j'ai pas arrêté le vélo pour autant. A cette cadence, c'est comme une drogue dure. Mais je ne voulais pas laisser cela comme ça. Alors, j'ai fait une demande à la Commission administrative de la relation de travail. Elle a relevé plusieurs éléments, dont l'algorithme, comme liens de subordination. Pour eux, c'était du salariat. C'était une petite victoire. Je me suis retrouvé médiatisé, happé, mais content d'avoir une tribune pour nous exprimer. Jusqu'au jour où un huissier est venu chez moi avec une citation à comparaître. Deliveroo contestait la décision de la CRT, donc attaquait l'Etat belge et moi aussi. J'avais l'impression qu'on venait avec une batte de base-ball me fracturer les genoux pour avoir fait mon devoir citoyen. Heureusement que le syndicat m'a accompagné. La décision de la CRT a été annulée sur la forme et pas le fond. Fin 2021, il y aura un nouveau procès en appel. Je risque de devoir payer environ 2000 euros. » ■

“Deliveroo  
m'a attaqué  
en justice”

« SHIFT »  
Lundi 3 mai, 21h 05



Ciné Télé Revue 29/04/2021, pages 38 & 39

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de Ciné Télé Revue

